

LE TRESORIER



LE TRESORIER

LE TRESORIER



MS 11/04/2015



LE TRÉSORIER

SON ROLE

Il n'est pas un simple caissier ou comptable.

Il est l'un des principaux maillons de l'équipe dirigeante de l'association.

C'est le responsable de la politique financière définie par la direction de l'association,

Le trésorier a un rôle de gestionnaire des comptes mais aussi et surtout de vigie : il tire la sonnette d'alarme lorsque l'association commence à vivre au-dessus de ses moyens

LE TRÉSORIER

Il trace les objectifs des dépenses à engager pour réaliser le programme d'activité. Il prépare le budget prévisionnel de l'association en accord avec les objectifs à cours, moyens et long termes.

Le trésorier établit le budget prévisionnel, et soumet les choix à faire à toute l'équipe

Une fois les décisions prises, il conduit le budget et favorise la prise de responsabilité de tous.

LE TRÉSORIER

SES RESPONSABILITÉS :

***GESTIONNAIRE RESPONSABLE DES FONDS DE L'ASSOCIATION,
LE TRÉSORIER ASSURE LES RESPONSABILITÉS CI-APRÈS :***

Il est garant de la gestion comptable de l'association
soit en assurant seul dans une petite structure la tenue des livres des opérations (dépenses - recettes),
soit en se faisant assister par des comptables professionnels

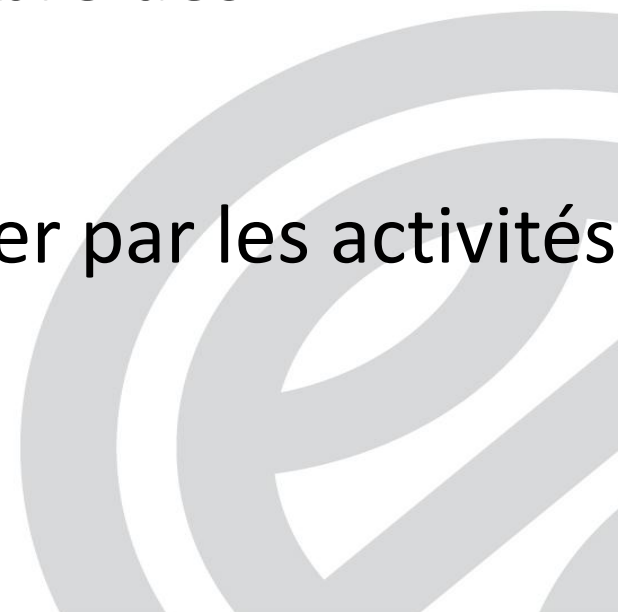
LE TRESORIER

SES RESPONSABILITÉS :

Il se préoccupe des rentrées financières et interpelle la direction quand c'est nécessaire.

il suit l'avancée des objectifs fixés pour le nombre des adhérents.

il propose les moyens pour les recettes à rentrer par les activités et services.



LE TRESORIER

SES RESPONSABILITÉS :

il établit les demandes de subventions et les adresse aux organismes compétents.

Au besoin, avec d'autres responsables, il fait les démarches nécessaires et suit la rentrée des fonds en fonction des promesses.

LE TRESORIER

SES RESPONSABILITÉS :

Il effectue les opérations de dépenses définies sous la responsabilité de la direction

remboursement de frais, règlement des factures
transmission régulière des cotisations.

LE TRÉSORIER

Il assure la relation entre l'association et le banquier

- établit le plan de trésorerie,
- gère l'excédent de trésorerie en le plaçant au mieux par rapport aux critères de placement,
- pourvoit au manque de trésorerie par l'ouverture d'une ligne de découvert ou par la mise en place d'autres relais de trésorerie

LE TRESORIER

Il présente périodiquement la situation financière au comité directeur

- fond disponibles,
- dépenses à engager

et...

- recettes à pourvoir en relation avec le budget fixé



LE TRÉSORIER

Il établit le rapport financier annuel pour le soumettre au Conseil et à l'Assemblée Générale

l'Assemblée Générale annuelle doit adopter le rapport annuel et donner quitus au trésorier

Le trésorier établit chaque année le budget prévisionnel et le soumet

il le présente à l'Assemblée Générale pour adoption définitive.



COMITÉ DES YVELINES DE BASKET-BALL

28, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE - 78330 FONTENAY-LE-FLEURY
TEL. : 01 30 58 36 90 / FAX : 01 30 58 24 98

www.basketyvelines.com